



CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIERE PERSONNELS DE POLE EMPLOI DES PAYS DE LA LOIRE

Local FO- DR Nantes Crucy : 02 40 38 54 52 ou 51
Adresse mail : syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr

Déclaration no2 **CGT-Force Ouvrière au CSE extraordinaire visio du 16 avril 2020**

Ce lundi 13 avril, le Président de la République a annoncé une prolongation jusqu'au 11 mai de la mesure de confinement destinée à endiguer l'épidémie de coronavirus.

Dans le même temps, de nombreuses entreprises, et parmi elles les grands groupes, organisent la reprise du travail à grande échelle avec le soutien et l'appui de la Ministre du Travail. A Pôle Emploi, n'en doutons pas, la Direction est dans les starting-blocks !

SI LE CONFINEMENT EST UTILE, IL DOIT S'APPLIQUER A TOUS !

A Pôle Emploi, dès le 16 mars, la **CGT-FORCE OUVRIERE** a déposé un Droit d'Alerte national et placé sous le statut de « Danger Grave et Imminent » l'ensemble des établissements. Grâce à ces actions, nous avons obtenu, entre autre, mais surtout, la fermeture totale des sites au public. Cependant, la direction n'a cessé d'organiser, depuis, la présence physique d'agents sur site, alors que **RIEN** ne le justifie. En effet, la totalité des activités essentielles sont réalisées en télétravail et le Directeur Général, lui-même, affiche que tous les indicateurs sont au vert et félicite l'ensemble du personnel pour ces excellents résultats. Toutes nos pensées se tournent, d'ailleurs, en direction de la famille de notre collègue décédé du « Covid 19 » qui venait travailler sur site.

LA **CGT-FORCE OUVRIERE REITERE SA REVENDICATION : ZERO EFFECTIF PHYSIQUE SUR LES SITES !**

La **CGT-FORCE OUVRIERE** l'affirme : à l'heure où l'incurie gouvernementale et les politiques d'austérité menées depuis plus de 30 ans contraignent une grande partie de la population à un confinement strict, celui-ci ne doit pas s'appliquer à géométrie variable ! Pour la **CGT-FORCE OUVRIERE**, il n'est pas question que les salariés en fassent les frais ! Partant de ce principe, la **CGT-FORCE OUVRIERE** s'oppose :

- **au projet de la Direction d'user de l'ordonnance d'urgence sanitaire lui permettant, d'ici, au 31 décembre 2020, de fixer unilatéralement des jours de RTT et des jours de repos inscrits au CET.**

Parce que nous ne sommes pas dupes sur les intentions de la direction à vouloir faire reprendre le travail physiquement à tous les agents dès le 12 mai si le gouvernement l'autorise, La **CGT-FORCE OUVRIERE** revendique :

- **La protection de tous les agents, par toutes les mesures nécessaires que ce soit, afin d'assurer la protection des salariés. La **CGT-FORCE OUVRIERE** s'opposera à toute reprise du travail dans les sites et services dès lors que les conditions sécuritaires et sanitaires pour tous ne seront garanties. Pour la **CGT-FORCE OUVRIERE**, cette protection doit passer par des tests, des masques et du gel hydro alcoolique pour tout le personnel.**

D'ores et déjà, la **CGT-FORCE OUVRIERE** avertit : elle défendra tous les collègues, agents et cadres, qui ne voudraient pas reprendre le travail dans des conditions qui ne permettraient pas un niveau de sécurité optimale pour chacun. La **CGT-FORCE OUVRIERE** revendique :

- **Des effectifs supplémentaires à hauteur des besoins ! La crise sanitaire démontre, chaque jour, la nécessité de renforcer les services publics, dont Pôle Emploi. Aux tentatives de pressions qui pourraient être exercées à la reprise d'activité pour mettre les bouchées doubles,**

la **CGT-FORCE OUVRIERE répond :
DES EMBAUCHES !**